



CORSIER-SUR-VEVEY

Procès-verbal no 5

Séance du lundi 7 juin 2021

Il est 20h00 lorsque **M. T. Ribeiro**, Vice-Président, ouvre la séance dans la salle de Gym Léman de Corsier. Il salue les Conseillers, Mme la Syndique A. Rouge, Madame et Messieurs les Municipaux. Il salue également M. C. Luyet, huissier, M. le Sergent Ch. Hertzeisen, répondant de police de proximité. Il remercie les Conseillers pour le respect des dispositions imposées par l'OFSP en raison de la pandémie de COVID-19. Suite aux directives de l'OFSP et aux décisions municipales, il n'y a pas de public.

Les membres suivants sont excusés : Mmes F. Burger, S. Mahrer, Ch. Pfefferlé, M.-C. Pickavance et J. Ribeiro. MM. O. Bays, Y. Bucher, P. Chapuis, H. Hoose et G. Volet. M. A. Lanzillotta est absent.

Les scrutateurs sont MM. Th. Baechtold et M. N. Rod.

Le quorum est atteint. L'assemblée peut valablement délibérer.

1. Adoption de l'ordre du jour

-Préavis no 04/2021 – **Demande de crédit pour le réaménagement du Parc Charlie Chaplin (sécurisation, zones de jeux, mise aux normes, mise en valeur du parc paysager)**

-Préavis no 06/2021 – **Mise à jour du Règlement du Conseil communal de Corsier-sur-Vevey**

-Préavis no 07/2021 – **Demande de crédit pour la rénovation complète du bâtiment de la Pinte du Châtelard**

-Préavis no 08/2021 – **Comptes de la CIEHL**

-Préavis no 09/2021 – **Comptes 2020 du Fonds culturel**

-Préavis no 10/2021 – **Rapport de gestion de la Municipalité et comptes communaux 2020**

-**Rapport de la Commission de gestion**

-Rapport 02/2021 – **Réponse au postulat relatif à l'égalité salariale au sein des employés communaux**

-Rapport 03/2021 – **Réponse au postulat relatif à la protection des jeunes écoliers aux lieux d'arrêts des bus au sein du village**

-Rapport 04/2021 – **Réponse au postulat relatif à un soutien à apporter aux entreprises communales en lien avec la crise sanitaire**

Il n'y a pas d'interpellation, de motion ou de postulats déposés.

L'ordre du jour tel que proposé est accepté à l'unanimité.

3. Procès-verbal de la séance du 8 mars 2021

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

4. Correspondance et communications du Bureau du Conseil communal

-Le 28 mars 2021, au 2^{ème} tour, MM. P.-A. Debétaz et Ch. Kaelin ont rejoint la future Municipalité. Mme la Syndique A. Rouge a été élue tacitement. **M. le Vice-Président** adresse des félicitations aux élus.

-La séance d'installation des nouvelles Autorités par Mme le Préfet s'est déroulée le jeudi 27 mai 2021.

-Le vœu de M. C.Desmet concernant le remboursement des frais de garde a été accepté à la majorité par le Bureau du CC. Lors de la séance de septembre, un projet sera soumis au CC.

-**M. le Vice-Président** remercie **Mme V. Rapsode** pour son investissement dans l'organisation des dépouillements. Les scrutateurs sont également remerciés.

5. Communications de la Municipalité

Brèves communications municipales transmises par courriel aux Conseillers

Administration générale, Sécurité et Police des constructions – Arianne Rouge

Mot de la Syndique : au nom de la Municipalité, Mme la Syndique remercie toutes les conseillères et tous les conseillers qui quitteront leur fonction le 30 juin prochain pour leur implication politique ainsi que le temps et l'énergie dépensée dans l'intérêt de la commune. Elle remercie également ses deux collègues municipaux qui ont choisi de mettre un terme à leur mandat politique : Mme Ursula Bucher (Municipale depuis 2006) et M. Philippe Goletta (Municipal depuis 1998). Tous deux se sont engagés avec conviction, compétence et abnégation durant plusieurs législatures et ont ainsi œuvré à l'évolution et à la bonne marche de notre Commune. Ils ont également été à l'origine ou impliqués dans de nombreux projets qu'ils ont pu mener à bien, et ceci, que ce soit à l'échelle communale ou régionale, en préservant et assurant les intérêts corsesiens.

La Municipalité profite de remercier les personnes qui ont décidé de poursuivre leur mandat ainsi que les nouveaux candidats de la législature 2021-2026, et elle souhaite à chacun beaucoup de satisfaction et de plaisir dans leur activité.

Huissier du Conseil communal : afin de remplacer M. Cyril Luyet, huissier du Conseil communal, nous vous informons que Mme Nena Simic a été engagée pour reprendre le poste à partir du 1^{er} juillet 2021, date du début de la nouvelle législature. Elle a été présentée lors de l'assermentation du 27 mai dernier et nous lui souhaitons d'ores et déjà beaucoup de plaisir dans l'exercice de cette fonction.

Nous profitons de réitérer nos remerciements à M. Cyril Luyet pour son dévouement et son excellente collaboration. Nous lui souhaitons plein succès dans la poursuite de son activité politique au sein de la commune de Chardonne.

Sondages 5G et Fusion : la question de réaliser des sondages auprès des électeurs de la commune concernant la 5G et la Fusion sera reprise au début de la prochaine législature. Un contact sera alors pris avec les Municipalités du Cercle afin de les informer de cette démarche et de connaître leur position, voire leur intérêt à y participer.

Hotline de la Centrale des solidarités : la Centrale des solidarités cantonale a mis en place une hotline permettant aux personnes isolées ou démunies dans leur situation quotidienne de trouver un accompagnement vers des aides existantes. Le numéro gratuit vers les professionnels du social est le suivant : **0800 30 30 38** (du lundi au vendredi de 08h00 à 17h00). L'appel est traité de manière confidentielle. Cette information a été publiée sur le site internet communal et affichée sur les panneaux d'affichage communaux.

La Poste : une confirmation a été donnée par la Poste Suisse indiquant que la filiale de Corsier-sur-Vevey continuera d'être exploitée sous sa forme actuelle jusqu'à nouvel ordre. La Poste suivra le développement futur des affaires et si la situation change, elle reprendra contact avec les Autorités communales.

Finances, Jeunesse, Sociétés, Sports, Cultes & Développement durable – Bernard Schär

Coordinateur de la vie communale et associative :

Projet "On pense à vous"

Suite à l'annulation, pour la deuxième année consécutive, de la sortie des aînés, le coordinateur de la vie communale et associative a proposé de trouver une alternative qui puisse, de manière COVID-compatible, permettre à la Municipalité de manifester son soutien à ses seniors. Ainsi, un projet intergénérationnel a été mis en place en collaboration avec les écoles sur le thème "On pense à vous !" durant les fêtes de Pâques. Chacun des 225 habitants de notre commune âgés de 80 ans et plus, a reçu un dessin original sous forme de carte de vœux réalisée par les écoliers Corsiérans. Cette action a rencontré un vif succès tant auprès des jeunes artistes en herbe qu'auprès des destinataires. De nombreux témoignages de gratitude ont été recueillis et transmis aux écoliers.

1er août 2021

Le Comité de la Société de développement de Corsier et des Monts-de-Corsier est en pleine restructuration et l'entier de son effectif est en cours de renouvellement. En conséquence, cette société se voit contrainte de renoncer à l'organisation du 1er août cette année. Le Coordinateur de la vie communale et associative étudie une solution qui permette de proposer néanmoins une activité aux Corsiérans le jour de la fête nationale tout en garantissant le respect des règles sanitaires. Des précisions sur cette organisation seront transmises à la population en temps voulu.

Plateforme Culturelle Mobile de la compagnie Dopamine

La compagnie Dopamine, association active dans la promotion du théâtre dans le canton de Vaud, a mis en place une plateforme mobile qui lui permet de sillonner les routes et aller à la rencontre des communes vaudoises en leur proposant des

représentations théâtrales pour tous âges sur leur territoire. Le Coordinateur de la vie communale et associative ainsi que le service animation jeunesse Egzeko ont été mandatés par la Municipalité pour étudier la réalisation de ce projet à Corsier-sur-Vevey. La date retenue est le mercredi 18 août. Des précisions suivront.

Société de Développement : la Municipalité remercie la Société de Développement et l'Etablissement scolaire pour l'organisation – en remplacement de la Course aux œufs – d'une balade familiale et amicale à travers le village durant le mois d'avril.

Elle remercie également Mesdames Claudia Haller, Margrith Bussy, Marie-Jeanne Stauber, Patricia Schär et Régula Schrenk qui ont quitté la société, pour tout le temps et l'énergie dépensée en faveur de l'animation de la commune durant de nombreuses années, et elle souhaite la bienvenue aux nouvelles personnes qui sont venues rejoindre M. Bernard Savoy, à savoir : Suzana Rodriguez, Danielle Petitat, Monika Engheben.

Le nouveau Comité accueille volontiers de nouvelles personnes intéressées à le rejoindre.

Bâtiments & Transports – Pierre-André Debétaz :

Bâtiments – Personnel : la Municipalité remercie Mme Janine Rüfenacht, concierge de la Chapelle des Monts, qui a pris sa retraite à la fin du mois de mars, après 24 ans d'activité. Elle a été remplacée par M. Christophe von Graffenried, habitant des Monts-de-Corsier.

Interpellation des Verts concernant les rapports CECB+ et les émissions de CO2 : en réponse à l'interpellation déposée lors de la séance du 8 mars 2021 par Mme J. Henry-Baudois au nom des Verts, les compléments d'informations suivants sont apportés :

Lors de la séance précitée, la Municipalité a communiqué la liste des analyses CECB / CECB+ qui ont eu lieu, qui sont projetées ou qui ne seront pas réalisées dans les bâtiments communaux.

Le Conseil communal a accepté à une large majorité la motion proposée par le Groupe inter-partis du Conseil communal de Corsier (GIECCC) qui vise précisément une analyse CECB+ de tous les bâtiments communaux.

Mme M. Meier a relevé, lors de la dernière séance du Conseil, que la Municipalité semblait vouloir délayer les effets de la motion et trouvait qu'elle avait fait une mise en œuvre partielle des demandes d'analyse des CECB+ bien qu'elle ait constaté qu'une analyse avait déjà été réalisée. Malgré la réponse apportée par la Municipalité, des précisions sont demandées, notamment :

Que signifient les mots « court terme » et « moyen terme » ?

Court terme = année 2021

2 offres ont été demandées à deux bureaux techniques pour les CECB et CECB+ des Collèges Jaman, Pléiades, Léman, de l'immeuble de la Condémine 5, et du Pavillon scolaire de Meruz. Les certificats seront délivrés cette année.

Moyen terme = année 2022

Les offres seront demandées à deux bureaux techniques pour les bâtiments de la rue du Château 2 et le Collège des Monts. Les certificats seront délivrés dans le courant de l'année 2022.

Concernant les bâtiments transformés avec un effort énergétique, de quand date leur rénovation et que faut-il entendre par effort énergétique ?

Analyse déjà réalisée :

- **immeuble de la rue Centrale 3**

Analyse qui ne sera pas réalisée pour les bâtiments déjà rénovés :

- **Maison de Commune** transformée et rénovée en 2012 (Note 2). Les efforts énergétiques sont l'isolation complète de la toiture avec les pieds de murs dans les combles (2 appartements) ; l'installation d'une pompe à chaleur avec quatre sondes géothermiques installées dans le parc Chaplin devant le bâtiment ; la rénovation de toutes les fenêtres et porte-fenêtre par la pose d'un verre isolant en gardant le vantail historique avec l'ouverture et la fermeture des fenêtres par des espagnolettes. Malheureusement, il n'a pas été possible d'installer des panneaux photovoltaïques en toiture en raison de la configuration du toit (présence des arêtières et de plusieurs lucarnes). Le préavis des Monuments historiques était également défavorable pour toute pose de panneaux solaires sur ce bâtiment ;
- **immeuble du chemin de Meruz 10**, partiellement rénové en 2013 (Note 3). Les efforts énergétiques sont l'isolation complète de la toiture avec les pieds de murs dans les combles (2 appartements) ; la rénovation de toutes les fenêtres et portes-fenêtres du bâtiment par la pose d'un verre isolant en gardant le vantail historique avec l'ouverture et la fermeture des fenêtres par des espagnolettes ; la pose de panneaux photovoltaïques en toiture ;
- **Chalet EGZEKO à la rue du Collège 3**. Une réflexion est en cours sur l'avenir de ce bâtiment.

Santé, Social, Tourisme & Culture – Ursula Bucher

Nonagénaires : 5 nouveaux nonagénaires ont été fêtés dernièrement. Il s'agit de

- Madame Nelly Mouron, le 4 mars ;
- Madame Elisabeth Cochard, le 22 mars ;
- Monsieur Paul Hunziker, le 27 mars ;
- Monsieur Raymond Conterio, le 11 avril ;
- Madame Angèle Bona, le 5 juin.

Nous leur adressons nos sincères félicitations !

Voirie et Environnement & Signalisations – Michel Ceppi

Voirie – Personnel : la Municipalité remercie M. Oscar Bloch, qui a pris sa retraite à la fin du mois de mai, après 29 années d'activités au sein du Service de voirie. La gestion de la déchèterie du village a été reprise le 1^{er} juin 2021 par M. Ljubicav Stevanovic, qui faisait déjà partie du personnel de voirie.

Interpellation des Verts concernant l'entretien des fontaines : en réponse à l'interpellation déposée lors de la séance du 8 mars 2021 par Mme Séverine Mahrer au nom des Verts, demandant si les directives cantonales en matière d'entretien des fontaines sont respectées :

Le nettoyage mécanique est utilisé au maximum (brosse à risette). Malheureusement, la plupart des fontaines sont en pierres naturelles taillées dans la masse, ce qui ne permet pas un nettoyage avec une brosse métallique ou à haute pression. Ces deux actions engendreraient des dégâts après chaque passage. Au fur et à mesure des nettoyages, la pierre perdrait une épaisseur non négligeable, ce qui impliquerait une intervention plus lourde quelques semaines plus tard et userait la pierre trop rapidement.

Le Service de voirie doit donc utiliser du chlore pour nettoyer ces dernières. Il est bien entendu que les dosages préconisés sont scrupuleusement respectés. Etant dans l'impossibilité d'attendre 48h00 avant de vider le bassin, ceci en raison des risques encourus pour les enfants ou les animaux, la voirie utilise un chlore-stop qui va désactiver le chlore et remettre le pH de l'eau aux alentours des 7, donc un pH neutre contrôlé à l'aide d'un test de pH. Pour finir, un peu de chlore lent est remis dans le fond de la fontaine, afin de pouvoir espacer le plus possible le temps entre deux interventions. Ce chlore a comme particularité une diffusion lente, agissant sur plusieurs jours, ce qui permet de ne pas avoir un surdosage de produit dans les canalisations d'eau claire. Si un accident devait arriver, les canalisations communales étant tellement chargées en calcaire, ce chlore serait entièrement digéré par le calcaire qui y est contenu, bien avant d'atteindre le lac.

Jardins communaux : le remaniement des parcelles de jardins communaux a débuté en automne 2020. Il consistait à uniformiser les mètres carrés des surfaces louées dans le but qu'un plus grand nombre de citoyens puisse en bénéficier. A ce jour, toutes les parcelles sont occupées avec un total de 31 locataires (au lieu de 21 avant le remaniement).

Routes et chemins :

Route de Châtel-St-Denis (Préavis 03/2018)

- Le chantier s'est bien déroulé
- Les retours des utilisateurs sont positifs (y compris pour le passage inférieur)
- Le préavis a été clôturé avec un solde positif de près de CHF 22'000.00 sur un total voté de CHF 2'585'000.00
- Des subventions cantonales et fédérales ont été versées à la commune.

Réfection des chemins AF, étape 1 (Préavis 01/2017)

- Les travaux de réfection des chemins de Bon Vallon, du Milieu, de la Côte Rouge, du Gros Chêne, de la Baume (+ Céramone nord) et du Mont sont terminés à l'exception de la remise en place de quelques bornes (limites de propriétés)
- Le préavis n'a pas encore été clôturé mais le solde sera positif.

Chemin du Signal (Préavis 08/2020)

- Le chantier a duré plus longtemps que prévu à cause des interventions du SIGE. De plus, des adaptations de projet ont été réalisées pour ne pas créer de dépassement des coûts
- Les derniers décomptes n'ont pas encore été effectués mais le solde du préavis sera positif.

Route de Nant (Préavis 02/2020)

- Les travaux de réfection de la route de Nant ont été reportés une première fois au printemps 2021 pour des questions de températures trop basses
- Par la suite, il a encore fallu les reporter à cause des travaux sur l'autoroute (installation de chantier sur le chemin de Bon Vallon et la route de Nant)
- Une réponse de l'OFROU (Office fédéral des routes) est en attente pour connaître si les deux chantiers respectifs peuvent être réalisés en même temps, sans se gêner
- La Municipalité souhaite réaliser les travaux pendant l'été 2021.

Forêts, terrain & Education – Hervé Liniger

Terrains agricoles et bâtiments associés : les baux à loyer pour l'utilisation des locaux agricoles ont été élaborés et sont en cours de réception.

Forêts : en raison du prochain départ à la retraite de M. Reynald Keller, inspecteur forestier, M. Damien Jordan assumera, dès le 1^{er} juillet 2021, la direction du 5^{ème} arrondissement forestier.

Association scolaire intercommunale (ASIC) :

- L'enclassement des élèves pour la rentrée scolaire 2021 est assurée grâce à la création de deux salles de classes dans le Collège Jaman (1995) ;
- Le Comité de direction de l'ASIC est chargé actuellement de déterminer le nombre d'élèves projetés pour les prochaines années, ce qui permettra de définir les besoins en locaux d'ici à la construction d'un nouveau Collège.

Eaux & Travaux – Philippe Goletta

Collecteur du chemin de Meruz – Arborisation des talus : une trentaine de boutures de saule ont été plantées le 5 mars par le service de voirie.

Pont de Fenil : la séance de pré-reconnaissance des travaux a eu lieu le 26 mai dernier. Quelques finitions sont prévues ou en cours. Les échafaudages ont été déposés au début du mois de juin. La circulation a été réouverte aux poids lourds le 18 mai 2021.

Trottoir de l'Hautigny : les travaux d'aménagement d'un trottoir entre les quartiers de la Fenette et de l'Hautigny sont en cours de finalisation.

Collecteur du Signal : dans le cadre des travaux du collecteur du Signal, la Municipalité a pris la décision de fermer la fontaine du carrefour de Moille-Saulaz. Suite à ce choix, un courrier contresigné par 107 habitants des Monts-de-Corsier et 8 promeneurs de la région, demandant de renoncer à la suppression de cette fontaine est parvenu à la Municipalité.

Toutefois, la Municipalité a décidé de maintenir sa décision de ne pas conserver la fontaine en question. En effet, l'eau qui coule à faible débit n'est pas de l'eau de source, mais elle provient du réseau. La Municipalité est consciente que l'eau est un bien précieux qu'il faut savoir préserver. Par la fermeture de cette fontaine, la Municipalité participe ainsi à la réduction du gaspillage d'eau potable.

Il n'est toutefois pas prévu de fermer toutes les fontaines, mais la Municipalité participe par cet éco-geste, à réduire la consommation d'eau communale. L'engagement de frais conséquents immédiats et annuels pour conserver un flot continu a également orienté ce choix. Ce bassin sera conservé en l'état puis aménagé.

La Municipalité précise qu'une fontaine en pierre, dont l'eau est potable, pouvant servir d'alternative pour permettre aux promeneurs et cyclistes de se désaltérer, est située à quelques centaines de mètres en contrebas, dans la forêt proche du bâtiment de la Vieille Route no 1. L'aménagement de cette fontaine sera prochainement amélioré et indiquée par une signalétique adéquate.

6. Préavis no 04/2021 - Réaménagement du Parc Chaplin, sécurisation de nouvelles zones de jeux, remplacement des engins de jeux, mise aux normes des installations existantes et mise en valeur du parc paysager

M. C. Desmet (C) lit la conclusion du rapport de la CoFin et **M. N. Rod** (A) celui de la Commission ad hoc. Toutes deux, à l'unanimité, acceptent le préavis no 04/2021.

M. le Vice-Président remercie la Commission ad hoc pour la rédaction du rapport bien fourni.

Mme L. Khouri Dagher (C) émet le vœu que les deux ifs et les éléments verts situés devant la Maison de commune soient maintenus. A l'ère du réchauffement climatique, il est choquant d'abattre des arbres lorsque cela n'est pas indispensable.

M. M. Ceppi répond que les 3 ifs abattus donneront une ouverture sur le parc. Les arbres abattus seront compensés par 11 arbres majeurs et 60 arbustes allant de 4 à 6 mètres de hauteur.

M. P. Bugmann (A) s'étonne du montant de CHF 700'000.00. L'idée de départ était de remplacer les jeux. Lors de l'aménagement de la Place du Temple, il avait été évoqué que l'entrée du Parc serait aménagée au sud de la Maison de Commune.

M. H. Liniger précise que cette idée a été abandonnée afin de sauvegarder la zone verte. Les quatre places de parc (Raiffeisen) sont maintenues. Le coût est important, il se justifie par la démolition et la reconstruction des installations (jeux, tables de ping-pong, pistes de pétanque aux normes pour organiser des compétitions). La partie enterrée des travaux nécessite des gros travaux. Le choix du revêtement anti-chute est spécifique, ces

avantages permettent une excellente sécurité et une durée de vie sur le long terme. Le fitness urbain répond aux vœux de la population.

M. P.-A. Debétaz précise que divers projets soumis par l'HEPIA (Haute Ecole du Paysage d'Ingénierie et d'Architecture) ont été étudiés par la Municipalité et **M. N. Grangier**, les élèves ont été consultés. Une démarche respectueuse de l'acquis paysager a été privilégiée. Les arbres abattus seront compensés.

Mme J. Henry-Baudois (V), au nom des Verts, qui approuvent le projet, estime que les bancs sont insuffisants. Le tunnel aménagé dans le séquoia est peu valorisant, pourquoi ne pas envisager une sculpture ? Elle approuve les propos de **Mme L. Khouri Dagher**, ces arbres amènent de l'ombre, protègent de l'agitation du Parc. Les ifs doivent être éliminés des places de jeux à cause de leur toxicité.

M. H. Liniger est perplexe, selon une intervention, il faut garder les ifs et d'autre part ils doivent être éliminés, car toxiques ! Le choix d'abattre les 2 ifs à l'entrée du Parc Chaplin donnera une ouverture sur le parc. Placée à l'entrée du parc, la stèle de Charlie Chaplin accueillera ainsi les visiteurs. Le pavillon a pu être construit en 1985 grâce à un don de la famille Chaplin, en remerciement de l'investissement de Corsier dans la recherche du cercueil volé.

M. M. Ceppi explique que le nombre de bancs n'est pas encore déterminé. Les bancs seront disposés en fonction des diverses zones. Le tunnel creusé dans le sequoia marquera l'entrée de la zone de jeux, un mur de grimpe sera également créé.

M. F. Rittmeyer (V) constate que **Mme J. Henri-Baudois** évoque les arbres situés devant Château 2.

M. H. Liniger précise qu'en abattant certains arbres devant Château 2, (celui situé à droite en sortant de la salle sera préservé), il y aura une meilleure vision d'ensemble du parc et une belle vue sur les montagnes. Environ 6 arbres seront abattus et 60 replantés.

M. F. Rittmeyer (V), au nom des Verts, remercie la Municipalité pour l'élaboration du préavis. Les coûts sont considérables. Il ne faut pas penser que les besoins de la jeunesse seront couverts par cette réalisation. D'autres fonds devront être attribués à la jeunesse. Il faudra créer des lieux de rencontre à l'extérieur, attrayants, couverts, au village et ailleurs. Pour le nouveau collège, Il faudra construire une cour d'école moderne qui puisse servir le soir aux jeunes. Il faudra augmenter les ressources en animation, en assistants sociaux. Toutes ces mesures ont pour but d'arrêter les incivilités, elles sont plus efficaces que l'installation de caméras de surveillance comme le prévoit le plan d'investissements (CHF 50'000.00), en 2023. La nouvelle structure communale Château 3bis, prévue au plan d'investissements pourra remplir certain de ces besoins. Il y a encore du travail à réaliser pour la jeunesse et pour le bien vivre ensemble.

La parole n'est plus demandée. **M. le Vice-Président** soumet au vote les conclusions du préavis :

-d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux de réaménagement du parc Chaplin dans son ensemble en deux étapes, pour un montant total de CHF 695'000.00 ;

-de financer cet investissement par la trésorerie courante et par recours à un emprunt si nécessaire à hauteur de CHF 695'000.00 et d'assumer les charges financières y relatives ;

-de porter en déduction de l'investissement les subventions ou participations qui seront attribuées à ce projet au cours de celui-ci ou au bouclage des étapes concernées ;

-de prélever dans la « Réserve pour investissements futurs » figurant au Bilan la somme de CHF 300'000.00 afin d'amortir partiellement cet investissement ;

-d'amortir le montant résiduel de cet investissement sur une durée de 10 ans au maximum.

Le préavis municipal no 04 est accepté à une large majorité
(2 avis contraires et 2 abstentions)

7. Préavis no 06/2021 - **Nouveau règlement du Conseil communal**

Mme M. Soltermann (C) lit les conclusions du rapport de la Commission ad hoc qui propose une modification de l'art.10b, soit : « **Sans proposition**, il sera procédé à une élection... » à la place de « s'il n'y a pas de suppléant-e... ». Le préavis amendé no 06/2021 est accepté à l'unanimité par la Commission ad hoc.

M. le Vice-Président propose l'étude page après page du Règlement communal. Il précise qu'il a reçu deux amendements, celui de la Commission ad hoc, art.10b et celui de la GIECCC (Groupe Interparti pour l'Energie du Conseil Communal de Corsier) art. 39a et une modification de l'art.41.

M. F. Rittmeyer (V), p. 4, art.10b, abonde dans le sens de la Commission ad hoc.

M. le Vice-Président, p.16, lit l'amendement ainsi que la modification de l'art. 41 :
Ajout de l'art. 39a tel que suit :

Le Conseil élit une Commission de la durabilité chargée d'examiner tout préavis municipal en lien notamment avec les domaines de l'énergie, de l'environnement, de la mobilité, de l'aménagement du territoire, des constructions, des investissements communaux et de l'équité sociale.

La Commission de la durabilité est composée de 5 membres.

Les 5 membres sont élus pour la durée de la législature.

La Commission assiste la Municipalité, à sa demande, de son avis sur les problématiques en lien avec la durabilité.

-Modification du 1^{er} paragraphe de l'art. 41 tel que suit :

*Sous réserve de la nomination de la Commission de gestion et de la Commission des finances **et de la Commission de durabilité**, les Commissions sont désignées en règle générale par le Bureau, sur proposition des Présidents des groupes.*

M. F Coppex (C), au nom du GIECCC, dépose un amendement. Il reste 8 ans et 7 mois jusqu'en 2030 pour diminuer de 50% le bilan carbone. Il relève l'importance d'avoir une Commission de durabilité qui pourra associer des membres d'autres Commissions consultatives. Elle agira en complémentarité et pourra décharger les Commissions ad hoc de toutes les questions liées au climat. Pour une meilleure cohérence et une vision d'ensemble, elle devra être élue pour toute la législature. Elle pourra être sollicitée par la Municipalité pour toutes les questions en lien avec les stratégies énergétiques. Elle pourra faire des propositions au CC. Il cite les communes de Vevey, Cugy et Villeneuve qui ont respectivement nommé une Commission énergie et deux Commissions de durabilité. Toutes trois fonctionnent bien. La Commission de durabilité est aussi importante que la CoFin et la CoGest. Tous les moyens doivent être mis en œuvre pour préserver la Terre et l'avenir des générations futures.

Commentaire :

La Commission permanente de l'Energie et Durabilité est un outil du Conseil indépendant de la Municipalité. Elle aura à élaborer son propre règlement interne. Elle pourra accepter des membres d'autres Commissions (permanentes ou ad hoc) ainsi que des membres des Commissions consultatives, telles qu'Agenda 21, pour autant qu'il s'agisse de Conseillers communaux.

Mme L. Khouri Dagher (C) p. 20, art. 52, souhaite le maintien de l'art. 52 concernant de la sonnerie des cloches, 30 minutes avant les séances du CC.

La parole n'est plus demandée. **M. le Vice-Président** soumet au vote l'amendement de la Commission ad hoc, art. 10b (cf.p.10).

L'amendement est accepté à une large majorité (2 abstentions)

M. le Vice-Président lit l'amendement du GIECC, art.39a et la modification de l'art. 41 (cf.p.10).

L'amendement est refusé à la majorité (26 avis contraires, 13 oui et 5 abstentions)

M. le Vice-Président soumet au vote les conclusions du préavis amendé :

-d'approuver le nouveau règlement du Conseil communal amendé à l'art. 10b

-de fixer son entrée en vigueur au plus tôt le 1^{er} juillet 2021

Le préavis municipal no 06/2021 amendé est accepté à une large majorité
(2 abstentions)

8. **Préavis no 07/2021 - Demande d'un crédit d'ouvrage pour la rénovation de l'immeuble de la Pinte « Le Châtelard »**

M. C. Desmet (C) lit les conclusions du rapport de la CoFin qui accepte, à l'unanimité, les conclusions du préavis no 07/2021.

Mme M. Soltermann (C) lit les remarques du rapport de la Commission ad hoc qui refuse le préavis no 07/2021.

M. le Vice-Président regrette que seulement 3 Conseillers aient siégé au sein de la Com. ad hoc, alors que le préavis engageait des montants importants. Durant la prochaine législature, le Bureau du CC sera attentif aux absences non excusées des membres du CC.

M. C. Desmet (C) s'étonne de la remise en question de l'appartement par la Com. ad hoc. Ce dernier est une source de rentrée d'argent. Concernant la location, Il propose une partie de loyer fixe et l'autre en fonction du chiffre d'affaires. Selon l'étude de Gastrovaud, l'agrandissement de la Pinte est nécessaire pour assurer la rentabilité de l'établissement.

M. Y. Piazza (P) partage la conclusion de la Com. ad hoc. Il faut passer par le café pour rejoindre l'appartement au-dessus. Cette situation n'est pas idéale. Cet espace pourrait être mis à disposition des Associations et de la population.

Mme J. Henry-Baudois (V) est opposée au projet. Avec la démolition du bâtiment, l'intérieur de la Pinte aura perdu son charme.

M. P.-A. Debétaz précise que le Bureau d'architectes Cristobal/Delgado a été choisi car il a rénové la Maison de Commune avec goût, en alliant l'ancien avec une touche de modernité. L'entrée de la Pinte sera préservée. Ce Bureau a réalisé la rénovation du restaurant/tea room de la Demi-Lune à Chardonne, à la grande satisfaction des Autorités et de la population. L'ambiance ainsi créée est plaisante. Il tire un parallèle entre les deux établissements. A titre comparatif, sous soumissions rentrées, le m3 revient à CHF 1860.00 pour Chardonne et à CHF 1715.00 pour Corsier.

Il relève l'importance des terrassements et la complication des travaux vu la topologie du lieu. La création du nouveau volume créé sous le jardin est indispensable car il accueillera le local technique, la chambre froide, l'économat, la zone poubelle et un vestiaire pour les employés (wc, douche et casiers). Le projet est intéressant et fonctionnel. Le Bureau technique, les Monuments historiques, l'AVACAH (Association Vaudoise pour la Construction Adaptée aux personnes Handicapées) et Gastrovaud ont été sollicités pour conseiller ces travaux de rénovation.

M. B. Schär précise que l'accès à l'appartement est indépendant.

Mme L. Dutoit (C) demande si la Pinte sera tenue par les actuels tenanciers.

M. B. Schär répond que les gérants actuels sont intéressés mais que l'établissement sera ouvert à divers postulants.

Mme C. Stucki (C) demande si l'appartement pourrait être utilisé autrement.

M. P.-A. Debétaz relève que la surface de l'appartement est de 75m2 pour un loyer approximatif de CHF 1560.00, situation intéressante pour le gérant.

M. P. Bugmann (A) est étonné par ce préavis et constate que les architectes et la Municipalité ont perdu le sens de la réalité. Le montant de 2,4 mios couvre à peine la moitié de l'amortissement de ce bâtiment. Il retrace la procédure des études de ce projet. Il estime qu'il faut changer le Municipal et le Bureau d'architectes qui s'occupent de ce préavis car la manière de travailler n'est pas adéquate.

M. A. Goy (C) estime que cette demande de crédit d'ouvrage est inacceptable financièrement au vu du nombre restreint de places dans la Pinte. Le revenu locatif de CHF 5000.00 par mois sera insuffisant pour un retour sur investissement. Il souhaiterait uniquement un agrandissement de la cuisine, même si l'ancienne cuisinière faisait des miracles dans ce lieu minuscule. Par la fragilité de la profession, il est totalement irréaliste d'engager 2,4 mios. Il propose aux Conseillers de refuser le préavis.

M. P.-A. Debétaz précise que tous les préavis présentés ont été corrects, avec toujours un souci de transparence. Il les énumère. Le CC a souhaité un restaurant pour maintenir des liens sociaux. Le bâtiment est obsolète. Il relève que cela fait 40 ans qu'il travaille dans l'architecture et n'apprécie pas du tout les vives critiques formulées à son encontre et envers les architectes du Bureau Cristobal/Delgado.

M. B. Schär rappelle que l'ancienne gérante a fait un magnifique travail dans des conditions difficiles. A ce jour, les normes et les exigences ont changé, des travaux doivent être entrepris. Il faut tenir compte des personnes à mobilité réduite, des exigences techniques et écologiques, des conditions sanitaires, etc... La Municipalité a obtenu du Canton une dérogation limitée dans le temps. Si le préavis est refusé, la Pinte sera fermée à la fin de l'année sur ordre du Canton.

M. F. Coppex (C) constate qu'en acceptant le préavis, la Commune perdrait CHF 50'000.00 par an. Ce fonds attribué à une seule entreprise corésiérane serait de la

concurrence déloyale vis-à-vis des autres restaurants exploités sur Corsier. En cas de refus du préavis, il demande si la Municipalité a un plan B.

M. H. Liniger répond qu'il n'y a pas de plan B. La Pinte doit être agrandie pour sa viabilité. Eventuellement, une économie de CHF 100'000.00 pourrait être envisagée. Il est illusoire de penser investir 1,7 mio, comme annoncé en 2015.

Ce soutien n'est pas déloyal par rapport aux autres restaurateurs, car le bâtiment appartient à la Commune. Concernant le Café de la Place, la commune a mis à disposition des places extérieures pour agrandir la terrasse. Les bons délivrés aux Conseillers ont été un grand soutien pour les restaurateurs. En réservant l'appartement pour des activités sociales, le résultat financier serait davantage péjoré.

M. P. Bugmann (A) rappelle que le Châtelard a été acheté en 2015, pour CHF 820'000.00. L'estimation des travaux de rénovation était d'environ 1,5 mio. Il faut le revendre pour 1 mio, ainsi il n'y a pas de dégâts financiers pour la commune.

M. F. Rittmeyer (V) estime que le système de chauffage pompe-à-chaleur (PAC) choisi n'est pas performant. Ce système est cher et ne s'inscrit dans aucune vision globale de la question au niveau du territoire. Comment va-t-on remplacer tous les systèmes de chauffage carbonés des bâtiments de la commune ? Seule une planification énergétique territoriale peut donner tous les scénarii possibles. Une telle étude est prévue par la Municipalité pour cette année.

Il est nécessaire de reporter les travaux de rénovation de la Pinte car :

- aucune subvention pour les rénovations énergétiques n'est accordée.
- aucune isolation des sols n'est prévue.
- pas d'information sur la récupération de la chaleur des cuisines.
- pas d'information sur l'apport énergétique électrique dus aux panneaux photovoltaïques.
- aucune information sur les aménagements extérieurs, plantations prévues en vue de la biodiversité.
- plus de rénovation de la Pinte, mais une reconstruction. 3,5 mios de dépenses totales pour maintenir une Pinte qui n'en est plus une et un appartement, et CHF 50'000.00 de manque à gagner par année.

Les millions doivent être attribués à une garderie, au nouveau collège, pour les jeunes et le vivre ensemble.

Les Verts demandent que :

- ce projet soit renvoyé jusqu'aux conclusions de l'étude d'un plan énergétique territorial et des décisions qui devront suivre.
- la Municipalité présente un projet avec l'idée d'origine, soit une réfection de la Pinte afin d'en faire un établissement moderne et un peu plus grand afin qu'il soit rentable.

Ils recommandent le rejet du préavis

M. P.-A. Debétaz répond qu'il n'a pas été possible d'installer 4 sondes géothermiques à cause de la proximité des sondes installées par le voisin. Malgré l'isolation de la charpente, des façades et la pose de panneaux photovoltaïques, il n'a pas été possible d'obtenir des subventions de la Confédération. Les soumissions sont rentrées ; avec les contraintes imposées par le Canton, il n'est pas possible d'arriver au prix de 1,7 mio, énoncé en 2015.

M. C. Desmet (C) constate un surcoût de CHF 50'000.00 sur le budget. Ce bâtiment fait partie du patrimoine de la Commune, il va prendre de la valeur. Il faut rester cohérent, il constate que les rénovations doivent tenir compte de nombreux critères imposés par le Canton.

M. R. Genoud (A) relève que la somme de 1,1 mio a déjà été investie pour ce projet. Quelles que soient les solutions envisagées, ce bâtiment ne sera pas rentable pour la

Commune. Il est important de garder un lieu convivial au sein du village de Corsier. Il invite les Conseillers à soutenir ce préavis.

M. Th. Baechtold (C) précise que les contraintes actuelles sont trop importantes pour le volume du bâtiment. La Pinte ne sera jamais rentable. Il faut faire le deuil de cette rénovation.

Mme la Syndique explique que la Municipalité a contacté Gastrovaud afin d'obtenir des conseils pour rendre la Pinte viable. La Commune ne va pas gagner de l'argent avec un restaurant. Elle relève l'importance des liens sociaux qui se tissent dans un établissement public. Ce projet est mené avec la Municipalité, les architectes, le Service des Monuments historiques et particulièrement M. P.-A. Debétaz qui « porte » le préavis.

Mme M. Soltermann (C) précise que la Com. ad hoc n'est pas contre la Pinte du Châtelard, mais le montant des travaux est jugé trop élevé, c'est ce qui a influencé la Com. ad hoc.

M. Y. Piazza (P) demande s'il est nécessaire de créer un appartement. Il serait préférable de laisser cette surface à disposition des habitants.

M. P.-A. Debétaz explique que, pour un appartement ou un local, il faudra isoler la toiture, poser un revêtement et installer des sanitaires. Seule, une économie de CHF 7'000.00 pourrait être réalisée sur la cuisine. Il répète à nouveau, que, sur soumissions rentrées, le prix de CHF 1'715.00 le m3 est dans la norme pour avoir un objet performant, qui tienne compte de toutes les exigences cantonales et qui soit un bel outil de travail pour le restaurateur.

M. F. Rittmeyer (V) pense qu'il faut changer d'objectif. Abandonner le restaurant au profit d'un café avec une petite restauration.

Mme J. Darioli (P) demande si un nouveau projet sans excavation et travaux spéciaux pourrait être envisagé, dans le but de diminuer les coûts.

La parole n'est plus demandée. **M. le Vice-Président** soumet au vote les conclusions suivantes :

-d'autoriser la Municipalité à exécuter les travaux décrits dans le présent préavis pour un montant de CHF 2'399'400.00 et à signer tous les documents nécessaires ;

-de financer cet investissement par la trésorerie courante et par recours à un emprunt si nécessaire à hauteur de CHF 2'399'400.00 et d'assumer les charges financières y relatives ;

-de prélever dans la « Réserve pour investissements futurs » figurant au Bilan la somme de CHF 500'000.00 afin d'amortir partiellement cet investissement ;

-d'amortir le solde de cet investissement sur une durée de 30 ans au maximum.

Le préavis municipal no 07/2021 est refusé (19 avis contraires, 17 oui, 8 abstentions)

9. Préavis no 08/2021 - **Gestion et comptes 2020 de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL)**

M. le Vice-Président donne la parole à **M. F. Dufour (A)** délégué à la CoGest de la CIEHL qui n'a rien à ajouter.

La parole n'est pas demandée. **M. le Vice-Président** soumet au vote la conclusion suivante :
-d'adopter les comptes et le bilan de la CIEHL pour 2020.

Le Préavis municipal no 08/2021 est accepté à l'unanimité

10. Préavis no 09/2021 - **Comptes 2020 du Fonds Culturel Riviera**

La parole n'est pas demandée. **M. le Vice-Président** soumet au vote la conclusion suivante :
-d'adopter les comptes 2020 du Fonds Culturel Riviera

Le Préavis municipal no 09/2021 est accepté à la grande majorité
(1 avis contraire et 1 abstention)

11. Préavis no 10/2021 **Rapport de gestion de la Municipalité et comptes communaux**

M. J. Keller (C) précise que les membres de la GoGest ne sont pas des professionnels. Une bonne gestion des affaires communales est constatée. Il invite les Conseillers à approuver les comptes communaux de l'exercice 2020 tels que présentés et de donner décharge à la Municipalité de sa gestion pour l'année écoulée.

M. le Vice-Président propose d'étudier page par page la brochure « Comptes 2020 ». Lors de leur intervention, les Conseillers indiqueront la page et le numéro du compte.

M. P. Bugmann (A) p.17, *cpte 315 Les Côtes de Fenil*, constate que le versement intégral de 1mio prévu dans le budget n'apparaît pas dans les revenus. Seule la somme de CHF 527'472.00 est inscrite. Qu'en est-il ?

Mme la Syndique répond que ce montant plus faible qu'attendu est lié à un retard dans l'administration. Le solde sera versé dans le courant de l'année.

M. P. Bugmann (A), p.47, *ACTIFS*, constate une différence de 1mio. Au cpte 9110.59xx *Débiteurs divers*, le bilan au 31.12.2019 s'élève à CHF 884'597.40 et le bilan au 31.12.2020 se monte à CHF 705'834.27 Il souhaite un complément d'information.

M. B. Schär précise que la différence est liée en fonction des décomptes des factures à honorer au moment du boucllement.

M. R. Genoud (A) p.48, *cpte 9141.1201, Rénovation Maison de commune*, constate une différence entre l'actif au 31.12.2019 CHF 240'000.00 et l'actif au 31.12.2020 CHF 40'000.00. Selon le préavis 01/2012, clôturé au 31.12.2014, le solde à amortir sur 30 ans est de CHF 40'000.00.

M. B. Schär répond qu'en fonction des bons résultats financiers, la Municipalité peut réaliser des amortissements extraordinaires. Les générations futures seront moins impactées par des décisions prises les années précédentes.

M. F. Rittmeyer (V) p.54, *cpte 420 Etude PET (planification énergétique territoriale)* CHF 100'000.00, relève qu'en début de législature le groupe PS/POP a demandé que la Commune établisse la planification énergétique de son territoire avec un bureau spécialisé. Les Verts ont demandé que les bâtiments puissent se diriger vers le futur pour

la production d'eau chaude et le chauffage, et quitter le mazout ou le gaz. Des appels d'offres ont-ils déjà été faits ?

M. P.-A. Debétaz répond que, en collaboration avec le BTI, 3 bureaux ont été sollicités. Le travail suit son cours et les analyses seront présentées prochainement au CC.

M. le Vice-Président propose de passer à l'étude du Rapport de Gestion de la Municipalité, exercice 2020.

Mme J. Henry-Baudois (V) p.10, demande pour quelles raisons les Commissions consultatives de circulation et Agenda 21 n'ont pas été sollicitées.

Mme la Syndique répond que, cette année, il n'y a pas eu de projet en lien avec la circulation.

M. B. Schär précise que la Municipalité n'a pas sollicité la Com. Agenda 21 car il n'y avait pas de dossiers à traiter la concernant.

M. F. Rittmeyer (V) est étonné de la minceur du Rapport de Gestion de la Municipalité, 13 pages alors que le Rapport du BTI en contient 18.

A la p.14, *Endettement*, il est écrit « ...présente un endettement net quasi nul ». Il souhaite que le Greffier et la Municipalité sortent du langage financier peu compréhensible pour lui, afin de dire combien la Commune a emprunté et quelle était le montant de la fortune au 31 décembre 2020.

M. B. Schär stipule que la réponse se trouve dans le bilan, p. 47, *Disponibilités*, CHF 5'958'034.95 ; p.47 *Débiteurs* CHF 1'126'034.41 ; p. 51, *Dettes*, CHF 6'000.000.00. Une dette de 6 mois est minime pour une Commune telle que Corsier. La situation financière est saine, raison pour laquelle il a été rédigé que l'endettement financier était quasiment nul. La Commune a assez de liquidités pour payer les engagements courants.

M. le Vice-Président invite les Conseillers à étudier, chapitre par chapitre, les annexes du Rapport de gestion de la Municipalité, exercice 2020.

La parole n'est pas demandée. **M. le Vice-Président** soumet au vote les conclusions suivantes :

- d'approuver les comptes communaux de l'exercice 2020 tels que présentés ;
- de donner décharge à la Municipalité de sa gestion pour l'année écoulée.

Le préavis no 10/2021 est accepté à l'unanimité

M. le Vice-Président remercie **M. B. Demierre** pour la qualité de son travail.

12. Rapport de la Commission de gestion

M. J. Keller (C) informe que la CoGest s'est réunie à 19 reprises. Elle a décidé d'étudier 5 thèmes. La Commune est bien gérée et il invite les Conseillers à donner décharge à la CoGest pour son mandat.

M. F. Rittmeyer (V) remercie la CoGest pour son excellent travail. Il développe le sujet de l'auto-consommation électrique du courant produit par les installations photovoltaïques. On peut déjà faire des groupements de consommateurs et vendre son courant aux voisins. Il faut favoriser l'auto-consommation. Les réseaux intelligents sont le futur. Un

dispositif de répartition de la production, dans l'espace et surtout le temps est nécessaire. Suivant la production, chacun se sert l'un après l'autre, selon ses besoins, on stocke, et le reste est envoyé sur le réseau. Le stockage peut se faire par la surchauffe des boilers, une légère surchauffe par les pompes à chaleur, etc.... les Verts recommandent l'installation d'un tel système. Une belle démarche citoyenne serait d'offrir la possibilité à une coopérative d'investir dans une future installation.

M. P. Groux (C), concernant le thème 2, *Gestion du parc arboré*, souhaite que les gros arbres abattus soient remplacés par des arbres de belle circonférence.

M. le Vice-Président remercie également les membres de la CoGest pour leur investissement et pour leur travail approfondi.

13. Rapport no 02/2021 – **Réponse au postulat relatif à l'égalité des salaires et l'équité de traitement des employés communaux de Corsier-sur-Vevey**

M. X. Fonjallaz (C) lit le développement du rapport de la Commission ad hoc qui accepte, à l'unanimité, la réponse municipale.

Mme M. Marquis (P), au nom du PS/POP, est satisfaite de la réponse municipale. Le Groupe proposera des suggestions d'actions.

La parole n'est plus demandée. **M. le Vice-Président** soumet au vote la conclusion suivante :

-de prendre acte du présent rapport en réponse au postulat du Groupe PS/POP

Le rapport no 02/2021 est accepté à l'unanimité

14. Rapport no 03/2021 – **Réponse au postulat « assurer la sécurité des jeunes écoliers au centre du village par une présence de coach ou de patrouilleurs scolaires et par une étude en vue d'adaptation de quelques aménagements »**

Mme M. Bussy (C) lit le rapport de la Commission ad hoc qui accepte, à la majorité, la réponse municipale.

M. F. Coppex (C) lit les points essentiels du rapport de minorité. Il invite les Conseillers à ne pas prendre acte du rapport no 03/2021 en réponse au postulat de la Concorde.

Mme J. Henry-Baudois (V), au nom de **Mme F. Burger** (V), rectifie les propos cités dans le préavis municipal. Elle n'a à aucun moment dit en 2018 que les enfants de moins de 11 ans devaient être accompagnés sur le chemin de l'école, car c'est contraire à ses convictions. De nombreuses communes ont passé outre le Règlement interdisant les passages piétons dans les zones 30km/h. Les enfants apprennent à respecter, à utiliser la route et développent leur autonomie. Elle relève l'importance du chemin de l'écolier.

M. P. Bugmann (A) relève qu'en 2015, lors du réaménagement de la Place du Temple, certains Conseillers souhaitaient garder le passage le long du mur. Le responsable du bureau d'ingénieurs se portait garant de la sécurité des enfants s'ils passaient derrière les voitures. Il faut réhabiliter le passage le long du mur.

M. Y. Piazza (P), habitant au-dessus du caveau de la Place, soutient le rapport de minorité. Il constate que les voitures ne respectent pas le 30 km/h. Il faudrait supprimer les places de parc sur la Place du Temple.

Mme I. Mougneau (C) trouve consternant de chaque fois renvoyer la responsabilité aux seuls parents, celle-ci doit être partagée avec la collectivité.

Mme J. Henry-Baudois (V) constate que, à Renens, des pieds bleus de 80 cm ont été dessinés sur la route pour rendre attentifs les automobilistes. Ceux-ci sont plus visibles que les petits pieds jaunes proposés par Corsier. Pour la protection des employés de Merck, la route a été peinte en rouge sur environ 30 mètres. Elle appuie le rapport de minorité.

M. V. Volet (A) pousse un cri du cœur. Il invite les Conseillers à suivre une ligne de conduite et à se montrer cohérents dans la gestion des préavis. Les piétons doivent passer le long du mur, puis après le réaménagement, le cheminement se fait en passant derrière les voitures. A ce jour, il est souhaité de revenir à la situation première. Le choix de paver la Place du Temple était lié à un souci d'esthétique. Il serait regrettable de colorer les pavés. Il cite le cas de la rue Centrale où les pavés posés ont dû, sur demande cantonale être peints en blanc pour marquer les places de parc. Il n'est pas possible de gérer une commune si toutes les décisions sont trop fréquemment remises en question. Il importe d'approfondir les préavis afin de ne pas les remettre en discussion peu après.

M. Ch. Borloz (A) propose que la mise en place d'un Pédibus soit opérationnelle pour la rentrée scolaire. A terme, si cette situation ne convenait pas, d'autres solutions pourraient être envisagées.

Mme M.-J. Stauber (C), dans le cadre d'Ondine, amène 6 enfants à la structure d'accueil. Elle constate la dangerosité de la Place du Temple. Elle appuie le rapport de minorité.

La parole n'est plus demandée. **M. le Vice-Président** soumet au vote la conclusion suivante :

-de prendre acte du présent rapport en réponse au postulat de la Concorde

Le rapport no 03/2021 est refusé par 21 avis contraires (17 oui et 5 abstentions)

15. Rapport no 04/2021- **Réponse au postulat « soutien aux entreprises corsesiéraines »**

M. P. Groux (C) lit le développement du rapport de la Commission ad hoc qui accepte, à l'unanimité la réponse municipale.

La parole n'est pas demandée. **M. le Vice-Président** soumet au vote la conclusion suivante :

-de prendre acte du présent rapport en réponse au postulat de la Concorde

Le rapport no 04/2021 est accepté à la grande majorité (1 abstention)

16. **Interpellations, motions, postulats et projets rédigés**

Il n'y a pas de documents déposés.

17. **Vœux, questions, divers et propositions individuelles**

-M. le Vice-Président informe que les jetons de présence des Conseillers démissionnaires seront remis à une date ultérieure. Il les remercie pour leur engagement et le travail effectué au service de la communauté, et ceci pendant plusieurs législatures pour certains Conseillers.

-M. le Vice-Président remercie **Mme U. Bucher** et **M. Ph. Goletta**, Municipaux, pour leur investissement, leur long engagement, pour le partage des connaissances et tout le temps consacré au développement de la Commune.

-M. le Vice-Président remercie **M. C. Luyet**, huissier, pour son travail et lui souhaite bien du plaisir dans sa nouvelle Commune. Il en profite pour saluer la nouvelle huissière, **Mme Nena Simic**.

-M. le Vice-Président remercie les Conseillers pour la richesse des débats et le foisonnement des idées. Il souhaite un bel été à tous.

-M. F. Rittmeyer (V) lit l'intervention de **Mme F. Burger** (V), concernant la réponse de la Municipalité à l'interpellation des Verts au sujet du nettoyage des fontaines. Les Verts sont satisfaits que le nettoyage se fasse souvent mécaniquement. Il est surprenant de lire que ce mode de faire est responsable de l'usure de la pierre. Les Verts ont pris contact avec un spécialiste de la pierre qui constate que quelques atomes partent à chaque lavage mais estime que le brossage n'a pas de conséquences sur la pierre. Les interventions chimiques sont espacées mais les Verts demandent de nettoyer les fontaines de manière uniquement mécanique, comme demandé par les directives cantonales.

-M. Ch. Borloz (A) informe le CC que, le dimanche 30 mai 2021, M. Luc Badoux a été nommé Pasteur de la Paroisse réformée de Corsier-Corseaux. Il entrera en fonction le 31 août 2021. M. Pierre Bader quittera la commune après 25 ans d'activités paroissiales.

-Mme J. Henry-Baudois (V) s'inquiète du sort du chalet Egzeko et du tilleul qui est à l'angle du jardin.

M. P.-A. Debétaz répond que le chalet n'est plus utilisé par Egzeko. Il sert de dépôt. A terme, il est prévu de le démolir, le tilleul sera préservé. Un préavis sera présenté au CC. Des discussions sont en cours concernant la future utilisation de cet espace.

-M. F. Coppex (C) demande quels risques les enfants encourent s'ils jouent avec l'eau des fontaines.

M. M. Ceppi répond que les normes sont respectées et qu'il n'y a aucun risque pour les citoyens. Après un nettoyage chimique, la voirie utilise un chlore-stop qui va désactiver le chlore et remettre le pH de l'eau aux alentours des 7, donc un pH neutre contrôlé à l'aide d'un test mesurant le pH, comme indiqué dans les communications municipales.

-Mme C. Stucki (C), suite au rapport no 04/2021, se réjouit de voir les actions que la Commune va entreprendre pour le soutien aux entreprises. Elle constate que d'autres communes ont fait plus que Corsier.

-Mme M. Bussy (C), au nom du Comité de la Société de développement remercie la Municipalité et le Greffe pour le soutien apporté pendant ces 10 dernières années. Le nouveau Comité mis en place depuis l'AG du 28 mai 2021 compte 4 membres. Des nouvelles forces sont recherchées. Merci de prendre contact avec M. B. Savoy, Président, en cas d'intérêt.

-M. P. Marrello (C) a été jusqu'au Tribunal Cantonal pour sauver deux épicéas de 25 mètres qui étaient menacés d'abattage par le projet d'un promoteur immobilier. Le Tribunal a donné raison à M. P. Marrello, les deux arbres sont sauvés. Le juge cantonal a demandé au promoteur de remettre à l'enquête son projet en préservant les deux arbres. La maison a été décalée de 1 mètre 44. Une année de procédure et d'énergie pour un déplacement de 1m44, c'est consternant. Cette situation ne doit pas se reproduire. Le rôle des Autorités est d'aménager le territoire en tenant compte du patrimoine naturel existant. Malheureusement, la Municipalité a autorisé un promoteur à construire sur une minuscule parcelle voisine des bâtiments qui nécessitent l'abattage de plusieurs arbres dont un magnifique hêtre. Les Autorités doivent respecter le patrimoine et ne pas bétonner à outrance. Il souhaite que le BTI et la nouvelle Municipalité prennent en compte ces remarques. Il faut penser aux enfants par le biais de petites actions qui ne coûtent rien.

-Mme J. Henry-Baudois (V) dépose un vœu. Elle souhaite que la Municipalité, en début de législature propose un programme, une ligne directrice pour la législature à venir.

-M. F. Rittmeyer (V) a également fait opposition pour ces deux arbres. Il aimerait entendre la Municipalité suite aux propos de **M. P. Marrello**. Devant le panneau d'affichage, il y avait cinq mises à l'enquête. Il n'est pas possible de chaque fois faire opposition. Il y a toujours plus de constructions sur le territoire de la commune.

-Dans les communications municipales, il est stipulé que Corsier a reçu des subventions cantonales et fédérales pour les travaux de la route de Châtel-St-Denis. Il souhaite connaître le montant de ces deux subventions et quel pourcentage cela représente-t-il sur les 2,6 mios engagés ?

Madame la Syndique ne peut pas donner les chiffres. Cela pourrait être un sujet pour la CoGest. Concernant l'abattage des grands arbres, il s'avère qu'ils étaient malades et situés au-dessus de la route cantonale, la situation devenait dangereuse.

-M. R. Genoud (A) demande s'il est possible que le rond-point de la Chaux soit embelli avec des fleurs.

M. M. Ceppi répond que l'idée est de laisser faire la nature, elle doit reprendre ses droits.

-Mme L. Dutoit (C) relève que, dans les communications municipales, il est noté que le sondage sur la 5G sera repris dans le courant de la prochaine législature. Elle lit un article rédigé le 20 mai 2021 dans le « 20 minutes », sur les autorisations cantonales des constructions de nouvelles antennes 5G. Qu'en est-il à Corsier ?

Mme la Syndique répond que le sondage se réalisera cet automne. La Municipalité peut s'opposer à la délivrance du permis de construire d'antennes 5G, mais pas à la mise à l'enquête d'un citoyen. La transformation d'une antenne existante en 5G est de la compétence cantonale.

Mme L. Dutoit (C) demande s'il est possible de s'opposer au Canton.

Mme la Syndique répond par l'affirmative. Cela peut être une longue procédure qui peut aller jusqu'au Tribunal cantonal.

-M. U. Schluechter (C) constate que la fontaine de Moille-Saulaz ne coule plus suite à des travaux.

M. Ph. Goletta répond que l'eau de la fontaine située à l'angle du carrefour de Moille-Saulaz était prise sur le réseau du SIGE. La Commune a fermé la fontaine pour économiser l'eau. Lors de travaux proches d'une fontaine, il y a une obligation d'installer

d'une chambre au compteur, soit CHF 11'5'00.00 sans compter le remplacement de la conduite. Ce sont les exigences de M. Prix. L'objectif est de facturer l'eau aux communes. De nombreux citoyens ont signé une pétition pour réclamer son maintien. Il s'est avéré que la fontaine était sur la propriété d'un privé. A lui d'envisager les travaux ou de l'alimenter par une source qui se trouve derrière sa maison.

La Commune dispose de 23 fontaines sur son territoire. La seule fontaine non potable est celle du cimetière des Monts. A ce jour, si la commune devait payer l'eau des fontaines comme un propriétaire privé, la somme de CHF 70'000.00 serait dépensée. Une réflexion est en cours concernant l'avenir des fontaines.

-Mme M. Meier (C) demande si les cartes journalières seront bientôt en vente.

Mme la Syndique répond qu'à partir du 1^{er} juillet 2021 les cartes journalières seront à nouveau disponibles.

-M. F. Rittmeyer (V), suite à la réponse municipale 02/2021 sur les îlots de chaleur, tient à relever que Mme J. Henry-Baudois, MM. F. Rittmeyer, H. Liniger, M. Ceppi et N. Grangier se sont retrouvés à la Maison de commune. La délégation des Verts a recommandé à la commune de mener une étude afin d'obtenir une liste de mesures à réaliser dans le court, moyen et long terme. Ces mesures ne se limitent pas qu'à la plantation d'arbres et ne sont pas que du ressort de la voirie. Elles peuvent toucher l'arborisation, la gestion des eaux de surface, les constructions/rénovations, l'urbanisme, etc...Une fois cela accompli, la Commune devrait se diriger vers la définition d'un plan climat. Ce plan engloberait la lutte contre la production de CO₂ sur le territoire, une partie du bilan CO₂ a déjà été fait durant cette législature et la lutte contre les îlots de chaleur sur le territoire (public/privé).

Concernant l'impossibilité de planter des arbres au vu des nombreux câbles et canalisations, comment font alors Vevey ou Genève ?

Les Verts désirent que la commune soit proactive dans ce domaine et ne se contente pas d'attendre des travaux routiers pour planter des arbres. Les Verts persistent à demander la réalisation d'une telle étude.

-M. F. Coppex (C) demande quelles sont les activités du coordinateur ? Aucune date de manifestation n'a encore été communiquée.

M. B. Schär répond qu'au vu de la situation sanitaire liée à la COVID 19, il était difficile d'anticiper les directives afin de proposer des animations. L'information, par le biais du Corsièran, proposera 1 ou 2 d'activités pour cet été. Le coordinateur a rencontré toutes les sociétés locales afin d'améliorer leur communication. Il travaille à 40% et la Municipalité est satisfaite de son travail. Il a été à l'origine d'une initiative envers les aînés de plus de 80 ans, chacun a reçu un dessin provenant des classes de 1 à 4P de Corsier. Il y a eu un retour positif de cette action.

-Mme M. Meier (C) annonce que le DAC (Demain à Corsier) organise un marché le 4 juillet 2021.

-Mme I. Mougneau (C) annonce une édition renouvelée de « Corsier en Fête » agendée les 27 et 28 août 2021.

-M. Ph. Goletta, pour sa dernière séance de Conseiller Municipal énumère quelques chiffres qui résument sa longue carrière politique. Durant 2 législatures il a siégé au CC, puis 5 à la Municipalité. En tant que Municipal, il a travaillé avec 4 syndics, 14 Municipaux, 2 intendants, 3 boursiers, 2 secrétaires municipaux et 2 chefs de service du BTI. Il rend hommage à l'ensemble du personnel communal qu'il ne peut citer et qui représente les piliers de la Commune.

Il a présenté 50 préavis qui ont tous été approuvés. Les enveloppes empilées pendant toutes ces années s'élèveraient à une hauteur de 27 mètres ! il a assisté à 166 séances du CC et 1084 de la Municipalité !

Le chiffre 1 : c'est une amie, sa cravate qui l'a accompagné durant toutes ces années. Il l'offre à son successeur M. Ch. Kaelin. Il remercie ses collègues Municipaux et les Conseillers pour leur collaboration et le partage des connaissances. Il remercie également sa femme et ses filles pour leur appui.

-**Mme U. Bucher**, au terme de 3 législatures à la Municipalité, relate que c'était une belle expérience, riche en relations sociales. Elle a travaillé avec les Communes de la Riviera dans le cadre du Réseau Rêve, du Fonds Culturel, etc... elle a créé la Course aux oeufs, manifestation qui perdure. Elle remercie ses collègues Municipaux et l'ensemble des membres du Conseil pour leur confiance.

De chaleureux applaudissements témoignent de la reconnaissance aux deux Municipaux sortants.

-**Mme J. Henry-Baudois** lit une fable « Vive l'eau en Moille-Saulaz » qui a pour but de suggérer un changement de posture, pour qu'un véritable dialogue s'instaure et perdure, dans un esprit ouvert pour toute la législature.

-La parole n'est plus demandée. **M. le Vice-Président** clôt la séance à 23h.42. Il remercie les Conseillers pour leur participation. Il rappelle les gestes barrières à respecter en sortant de la salle. Il souhaite une bonne nuit à tous les membres de l'Assemblée !

Au nom du Conseil communal

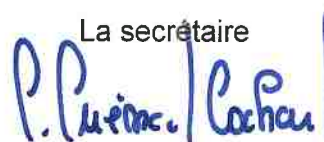
Le Vice-Président



T. Ribeiro



La secrétaire



C. Cuénod-Cochard